

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015

Le vingt-cinq septembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 14

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, M. CHARIOL, Adjoint.

M. BONNEFON, Mme CHARVET, M. COURREAUD, M. DEBART,

M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme SAINTE LUCE, Mme XANS

Absentes ayant donné procuration :

Mme CAMUT ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL

Mme GUILLOT ayant donné pouvoir à M. CHARIOL

Mme TRIBAUDEAU ayant donné pouvoir à M. DEBART

Absente :

Mme COMBALBERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme CHARVET est désignée secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 août 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 août 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 19 août 2015

Le procès-verbal du 25 juin 2015, dûment corrigé, est signé par l'assemblée.

2/ Validation du marché de réfection des berges

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réfection des berges de la Dordogne au lieu-dit Port de Branne. Cette consultation a été effectuée par procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Au terme de cette consultation, la commission ad hoc a procédé, le 2 septembre 2015, à l'ouverture des plis des quatre entreprises candidates susceptibles d'exécuter les travaux :

- Sud fondations
- Buesa
- Fayat TP
- GTM/MOTER

Après analyse des candidatures, le maître d'ouvrage a décidé de retenir les quatre entreprises.

Il a été procédé à l'analyse des offres le 7 septembre 2015. Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues les résultats du travail de la commission.

La commission ad hoc a décidé de retenir l'offre de l'entreprise FAYAT TP pour un montant global de 546 296,60 € HT (655 555,92 € TTC), réparti ainsi

Tranche ferme – offre de base : 161 832,46 € HT (194 198,95 € TTC)

Tranche conditionnelle 1 - offre de base : 161 832,46 € HT (194 198,95 € TTC)

Tranche conditionnelle 2 - offre de base : 106 421,24 € HT (127 705,61 € TTC)

Tranche conditionnelle 3 - offre de base : 116 210,34 € HT (139 452,41 € TTC)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de réfection des berges de la Dordogne, Port de Branne, avec l'entreprise FAYAT dans les conditions financières précitées et à signer tout document afférent à ce marché.

3/ Validation du marché de création d'un volume de jonction entre le cabinet de kinésithérapie et l'école de musique

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la construction d'un volume de jonction entre le cabinet de kinésithérapie et l'école de musique, selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Au terme de cette consultation, la commission ad hoc a procédé, le 17 septembre 2015, à l'ouverture des plis des entreprises candidates susceptibles d'exécuter les travaux : la candidature de 17 entreprises a été retenue et celle d'une entreprise a été rejetée car elle ne respectait pas les termes de l'article 3-1-2 du règlement de consultation.

Il a été procédé à l'analyse des offres le 23 septembre 2015. Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues les résultats du travail de la commission qui a décidé :

- De relancer une consultation pour le lot 3 (menuiserie), en l'absence d'offre conforme
- De relancer la consultation avec les deux entreprises les mieux-disantes pour le lot 5.

La commission ad hoc a décidé de retenir l'offre des 7 entreprises suivantes pour un montant global de 34 509,49 € HT (41 411,39 € TTC), réparti ainsi :

Lots	Entreprise adjudicataires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Lot 1 –démolition – gros œuvre	Girard	6 915.41	8 298.49
Lot 2 – charpente couverture	Charpente couverture du sud-Ouest	3 980.87	4 777.04
Lot 3 - menuiserie	Batipose Aquitaine	12 600.00	15 120.00
Lot 4 – doublage isolation	P.P.G.	2 281.09	2 737.31
Lot 5 – peinture revêtement de sol	E.P .R.M.	7 225.00	8 670.00
Lot 6 – plomberie	David Dubourdeaux	308.11	369.73
Lot 7 – électricité	S.L.M Electric	1 199.01	1 438.81

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de construction d'un volume de jonction entre le cabinet de kinésithérapie et l'école de musique avec les sept entreprises précitées et à signer tout document afférent à ce marché.

4/ Choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'un citystade

Une consultation a été lancée pour une mission complète de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du city stade.

Trois cabinets d'études ont remis une proposition et Monsieur le Maire, après analyse, propose de retenir celle du cabinet Azimut Ingénierie qui établit son offre à 3 850 € HT avec une rémunération forfaitaire de 1 900,00 € HT pour la phase PRO et un taux de 3 %, pour les missions ACT, DET et AOR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, M. le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Azimut Ingénierie.

5/ Autorisation de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs mois, la Municipalité et les commissions travaillent sur un projet de construction d'une bibliothèque neuve, aux abords du groupe scolaire.

Le conseil municipal a été appelé à voter l'ouverture d'une opération budgétaire pour ce projet, qui a fait l'objet de plusieurs demandes de subvention et d'une concertation avec différents partenaires institutionnels (Conseil Départemental, CDC, DRAC, AMG33...).

Un économiste de la construction a été mandaté afin de connaître la faisabilité de cette opération.

A ce jour, le projet est prêt à entrer dans une phase plus opérationnelle et M. le Maire sollicite donc l'autorisation de lancer une consultation pour une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la construction de cette bibliothèque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le lancement de cette consultation.

6/ Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de décision modificative n°3 suivant, destinée à ajuster des crédits d'investissement. Ce projet a été approuvé par la commission des finances du 25 septembre 2015.

Dépenses d'investissement		
art.	intitulé	DM 3
2031	frais d'études	1,00 €
21318	Autres bâtiments publics	5 350,00 €
Opération 11 - Eclairage public		
2041582	travaux	-9 000,00 €
Opération 16 - Achat divers matériels		
2188	Immos mat.	288,00 €
Opération 27 - traverse de bourg tranche 3		
2315		-1 700,00 €
Opération 28 - berges au Port de Branne		
2315		-185 008,00 €
2314		221 008,00 €
Opération 29 - Bibliothèque		
2315		6 000,00 €
Opération 30 - fonds de commerce		
2051		2 180,00 €
2184		4 820,00 €
	TOTAL	43 939,00 €

Recettes d'investissement		
art.	intitulé	DM 3
1323	Département	10 537,00 €
1341	DETR	20 402,00 €
10222	FCTVA	15 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00 €
1641	emprunt	-3 000,00 €
	TOTAL	43 939,00 €

Entendu ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés cette décision modificative n°3.

7/ Autorisation de signer une convention avec ERDF

Dans le cadre du projet d'enfouissement de 9 km de ligne aérienne, déjà examiné à plusieurs reprises par le conseil municipal, la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens est à nouveau sollicitée dans le cadre de travaux devant intervenir au lieu-dit Coureau et M. le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de servitude correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'autoriser le Maire à signer avec ERDF la convention de servitude dans le cadre des travaux devant intervenir au lieu-dit Coureau.

8/ Approbation de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée)

La loi du 11 février 2005 imposait que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au 1er janvier 2015. Face aux difficultés financières et techniques rencontrées pour cette mise aux normes, le gouvernement a choisi d'assouplir cette obligation. Un délai supplémentaire peut être accordé aux propriétaires ou exploitants d'ERP sous condition de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Un Ad'AP correspond à un plan de financement relatif à la mise aux normes d'un ERP. Il comprend donc :

- Un diagnostic du bâtiment en matière d'accessibilité
- La nature des travaux pour une mise en conformité
- La programmation de ces travaux dans le temps
- L'estimation financière de la mise en accessibilité

Dans le cadre de son Ad'AP, la commune de Saint Sulpice de Faleyrens doit donc programmer, sur six ans, la mise en accessibilité de :

- Bibliothèque
- Cimetière
- Club house tennis
- Ecole maternelle
- Ecole primaire
- Eglise
- Foyer communal
- Mairie
- Résidence pour personnes âgées
- Salle de gymnastique
- Salle de musique
- Salle d'arts plastiques
- Vestiaires du stade
- Ancienne poste

Il est proposé de programmer la mise aux normes de ces sites comme suit :

PROGRAMMATION	
ANNEE	COUT
Année 1 (2016)	1 128,00 €
Année 2 (2017)	13 128,00 €
Année 3 (2018)	14 814,00 €
Année 4(2019)	6 900,00 €
Année 5 (2020)	14 310,00 €
Année 6(2021)	72 938,40 €
TOTAL	123 218,40 €

ERP	H.T	PROGRAMMATION	T.T.C
BIBLIOTHEQUE	5 920,00 €	Année 6	7 104,00 €
CIMETIERE	8 541,00 €	Année 6	10 249,20 €
CLUB HOUSE TENNIS	2 890,00 €	Année 2	3 468,00 €
ECOLE MATERNELLE	10 895,00 €	Année 1 -3 - 4 -5	13 074,00 €
ECOLE PRIMAIRE	5 410,00 €	Année 1- 3 - 4 -5	6 492,00 €
EGLISE	4 555,00 €	Année 6	5 466,00 €
FOYER COMMUNAL	4 910,00 €	Année 3	5 892,00 €
MAIRIE	7 020,00 €	Année 2 -Année 3	8 424,00 €
RESIDENCE PERSONNE AGEES	22 390,00 €	Année 6 (locataire)	26 868,00 €
SALLE DE GYMNASTIQUE	1 300,00 €	Année 2	1 560,00 €
SALLE DE MUSIQUE	9 850,00 €	Année 6 (changement de destination)	11 820,00 €
SALLE D'ART PLASTIQUE	2 250,00 €	Année 2	2 700,00 €
VESTIAIRE DU STADE	9 526,00 €	Année 6	11 431,20 €
ANCIENNE POSTE	7 225,00 €	Année 5	8 670,00 €
TOTAL H.T	102 682,00 €	TOTAL T.T.C	123 218,40 €

Soit un investissement total de 123 218,40 € TTC sur six années pour la mise en accessibilité totale de ces 14 établissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.
- De prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.
- De solliciter l'Etat ou tout autre partenaire qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels ou d'études nécessaires à la mise en accessibilité de ses ERP.
- De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la mise en accessibilité de ces ERP.

9/ Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation d'un emprunt

A l'issue de la commission des finances du 25 septembre 2015, il a été convenu de l'opportunité de réaliser en 2015 l'emprunt prévu au budget.

Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la rajouter.

Vu le budget qui prévoyait un équilibre de la section d'investissement avec la réalisation d'un emprunt de 120 000 €,

Vu les décisions modificatives, qui ont réduit ce besoin de recours à l'emprunt à 117 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. le Maire à ajouter la présente délibération à l'ordre du jour et à effectuer une consultation pour la réalisation d'un emprunt de 117 000 € en 2015.

Point sur les commissions

Finances :

La commission s'est réunie le 25 septembre afin de faire le point sur l'exécution des crédits budgétaires et travailler sur les décisions financières à prendre.

Information/communication :

Monsieur Debart indique que le bulletin n° 80 est en cours d'élaboration et sera axé sur le sujet : « vers une démarche environnementale ».

De nouveaux thèmes ont été introduits sur le site internet de la Commune ainsi qu'une nouveauté sur la page d'accueil avec une animation sur le mascaret.

La grande nouveauté sur le site réside dans la mise en place du paiement en ligne des factures de cantine et de garderie scolaires.

Les informations sur les associations sont quasiment à jour. Monsieur Debart propose de « coller » la rubrique Affichage du site sur les informations affichées en mairie ou sur le panneau d'affichage officiel, en introduisant l'affichage des bans, des décisions d'urbanisme, le planning du foyer communal.

Urbanisme

Monsieur Chariol indique que peu de dossiers ont été reçus depuis la dernière réunion de la commission et qu'une synthèse a été adressée récemment à tous ses membres.

Le promoteur susceptible de présenter du dossier pour les terrains en centre bourg a été reçu en mairie en présence du STAP, de la DDTM et du service ADS de la CDC. Le dossier avance mais sur le fond, il convient d'attendre l'approbation de l'AVAP.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les communes doivent mener une réflexion sur les « dents creuses » dans les zones N, afin d'étudier la possibilité de créer des zones NA et NB. Ce travail doit être restitué avant le 15 octobre. Les services de la mairie ont commencé à préparer les éléments.

Monsieur Chariol précise par ailleurs que 32 logements vacants ont été recensés mais une incertitude plane sur la possibilité de réutiliser ces locaux à des fins locatives.

Monsieur le Maire indique qu'il se rendra, le 8 octobre, à une réunion organisée par le CAUE sur le thème de la division parcellaire.

Monsieur le Maire donne lecture des axes prioritaires d'investissement retenus lors de la conférence des Maires de la CDC du 28 juillet 2015. Monsieur Debart rappelle le contexte dans lequel a été réalisée cette priorisation. En ce qui concerne notamment la MARPA, des doutes subsistent sur le lieu d'implantation éventuel d'une part mais aussi sur la faisabilité de ce projet qui dépend du résultat de l'étude gérontologique en cours.

Voirie

Les premières interventions ont été effectuées pour solutionner le problème des plaques d'égout qui claquent sur l'Avenue du Général de Gaulle.

Une main courante a été posée devant la Mairie, à la demande de la population.

Une réflexion doit être menée au niveau du cimetière, pour les dalles.

Les travaux sur les berges devraient débuter après les vendanges.

Bâtiments

Il y a une fuite d'eau au-dessous de la cantine scolaire, dont l'origine est incertaine.

Un devis a été établi pour refaire la toiture de l'atelier en gardant des tôles ; ce projet, onéreux n'est pas validé par le STAP. Mais une réfection avec des tuiles nécessiterait des travaux importants sur la charpente. Monsieur Debart indique qu'effectivement la peinture des murs, qui donne un bon résultat, fait encore plus ressortir l'état actuel de la toiture.

Monsieur Gadrat indique que l'école de musique a enfin été transférée à l'ancienne Poste.

Les travaux de création du jardin devant la pharmacie débuteront la semaine prochaine.

Les divers travaux en cours à la RPA se terminent : installation de cumulus, radiateurs, peintre.

Affaires scolaires

Monsieur Ripes indique que les Temps d'Activités Périscolaires ont repris avec quelques difficultés, avec des groupes assez importants, compte tenu de l'absence de certains agents communaux.

Une solution est en train d'être trouvée pour les sols mais il va falloir tout refaire et on est dans l'attente d'une concrétisation du projet en discussion.

Monsieur Courreaud signale une vitre cassée. Monsieur Ripes répond qu'il n'y a pas de danger et que la réparation sera traitée avec la mise aux normes dans le cadre de l'Ad'ap.

Vie associative/manifestations

Une réunion est prévue le 13 octobre à 20 h 00 avec les associations pour organiser le Téléthon. Monsieur Debart estime que suite au bilan sur le Téléthon 2014, une base existe qui permettra l'organisation d'une belle manifestation.

Monsieur le Maire indique qu'il a programmé sa présentation des vœux à la population le 7 janvier 2016 et que le repas des Aînés pourrait avoir lieu le 24 janvier.

Monsieur Debart précise que les vœux de la CDC sont prévus pour le 16 janvier.

Monsieur le Maire propose des invitations au salon « vivons 100 % Sport » qui aura lieu à Bordeaux du 7 au 11 novembre 2015.

Espaces verts :

Monsieur Courreaud demande si les propositions de Madame Guillot ont été retenues pour le choix des plantations devant la pharmacie. Il est confirmé que Madame Guillot gère intégralement le dossier et doit rencontrer un paysagiste en octobre.

Logement/Aide sociale

Les travaux effectués par Logévie sont terminés. Un logement a été loué en septembre et un autre reste vacant.

Questions diverses

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il a été saisi par le Préfet sur la possibilité de la commune d'accueillir des migrants. Il est convenu d'intégrer une information sur le site communal.

Une enquête publique aura lieu du 28 septembre au 28 octobre 2015 sur la demande présentée par le Centre de traitement de matières vinicoles (CTMV) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de matières vinicoles au lieu-dit La Forêt à Lussac. Le dossier est à la disposition du public en mairie.

Des invitations ont été adressées aux mairies par l'AMG33, pour des matinées d'actualité sur les thèmes des réseaux d'eau, de gaz et d'éclairage public. Monsieur le Maire et Monsieur Gadrat y participeront.

Le 7 novembre prochain, aura lieu la cérémonie d'élection de Miss Grand Saint-Emilionnais. Chaque commune est invitée à offrir un lot pour sa Miss. Le conseil municipal valide le principe, pour un montant maximal de 100 €.

Monsieur Bonnefon signale, que suite à l'aménagement de la 3^o tranche du bourg, les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules en agglomération, sur une bande devenue très roulante. Il demande aussi pourquoi le radar pédagogique n'a pas été placé un amont où il pourrait être plus visible et efficace. Monsieur le Maire explique qu'à l'origine, il était prévu pour être placé à la Croix Fourche mais qu'il faut amener l'électricité via l'éclairage public.

Monsieur Bonnefon demande s'il serait possible d'instaurer une zone 30, mais cela n'est pas permis.

La question va être étudiée ainsi que le marquage de bandes au sol qui pourrait jouer sur l'effet optique de la largeur de la chaussée

Monsieur Courreaud demande au Maire de solliciter une présence plus régulière de la Gendarmerie. Monsieur le Maire accepte cette proposition tout en précisant que les forces de l'ordre sont déjà très présentes sur la Commune.

Les élus sont conviés à une exposition d'artisans d'arts les 26 et 28 septembre à Saint-Emilion.

Monsieur le Maire soumet au choix de ses collègues plusieurs propositions pour les illuminations de Noël. Le thème "Théâtre et Entracte" est choisi.

Dates à retenir :

Commission de révision des listes électorales : 01/10/15 à 17 h 00

Conseil d'école : 13/10/15 à 18 h 00

Commission Vie Associative (Téléthon) : 13/10/15 à 20 h 00

Commission Urbanisme : 06/10/15 à 17 h 30

Commission Information/Communication : 07/10/15 à 17 h30

Commission Bâtiments (Ad'ap) : 08/10/15 à 17 h30

Prochain conseil municipal (selon ordre du jour) : 05/11/15 à 18 h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00